

# Maison de Justice et du Droit



# SES MISSIONS

La Maison de Justice et du Droit représente un atout majeur pour une justice plus proche et plus accessible face à la multiplication des conflits de la vie quotidienne.

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité ou son niveau de vie, peut y obtenir rapidement des informations sur ses droits.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et grâce à l'intervention de professionnels habilités, avocats, juristes ou associations agréées, la Maison de Justice et du Droit vous propose :

- > Un **accueil** et une écoute de qualité.
- > Des **permanences** d'information et d'orientation juridiques.
- > Des **consultations** juridiques par des avocats du barreau de l'Essonne.
- > Des **solutions** pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil.

## > L'accès au droit

### Avocats

Les avocats donnent des conseils juridiques dans des domaines aussi variés que le droit du travail, le droit de la famille, le droit pénal, le droit des étrangers ou le droit des mineurs. **Sur rendez-vous.**

- Droit du travail : tous les lundis matins de 9h à 11h.
- Permanence généraliste : tous les mardis de 16h30 à 18h30.
- Permanence en droit des étrangers : les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois de 9h30 à 11h30.
- Permanence en droit des mineurs et parentalité : les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois de 14h30 à 16h30.

.....

### Juriste de la Maison de Justice et du Droit (MJD)

Le juriste, responsable de la MJD, écoute, informe et oriente dans tous les domaines du droit.

- Tous les lundis de 10h à 17h. **Sur rendez-vous.**
- Tous les mardis, mercredis et jeudis de 10h à 16h.
- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, une permanence téléphonique est proposée de 10h à 12h et de 13h30 à 15h.

.....

### Greffier

Un greffier est également présent régulièrement pour écouter, informer et orienter le public sur l'ensemble des questions de procédure. **Sur rendez-vous.**

.....

### Centre d'information et de documentation sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

La juriste du CIDFF écoute, informe et oriente en droit de la famille, du travail, et en matière de violences conjugales et de tutelle. **Sur rendez-vous.**

- Tous les lundis de 14h à 17h.



## > L'aide aux victimes

### Mediavipp 91, association départementale d'aide aux victimes

L'association accueille et accompagne les victimes d'infractions pénales (coups et blessures, vols, agressions sexuelles, accidents de la route, escroqueries...). [Sur rendez-vous.](#)

- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois de 14h à 17h.  
.....

### Délégué au défenseur des droits contre les discriminations et pour l'égalité (anciennement HALDE)

Le délégué territorial a pour mission de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité.

- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois de 9h à 12h.
- 

## > Le règlement amiable des conflits

### Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice intervient sur des litiges impliquant des particuliers pour des problèmes de voisinage, logement et consommation ; des commerçants ou des associations avant tout dépôt de plainte.

- Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 9h à 12h.
- Les 4<sup>e</sup> jeudis du mois de 13h30 à 16h30, [sur rendez-vous.](#)  
.....

### Délégué au défenseur des droits pour la médiation avec les services publics

Au sein de notre structure, le délégué territorial aura pour mission de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec le service public. [Sur rendez-vous.](#)

- Tous les jeudis de 9h à 12h.  
.....

### Association Ulissienne de Médiation

Les médiateurs favorisent la résolution amiable des litiges entre particuliers par la voie du dialogue et de la négociation (conflits de voisinage, dégradations, conflits familiaux...).

- Tous les lundis et les jeudis de 18h à 19h30 hors vacances scolaires, [sans rendez-vous.](#)  
.....

### Association Pour le Couple et l'Enfant en Essonne (APCE)

Le médiateur familial soutien et accompagne l'individu ou le couple dans la restauration des relations et de la communication. Il permet de renouer des relations familiales ou conjugales affectives vivantes ou de préparer une séparation.

- Tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois de 9h à 12h, [sur rendez-vous](#) auprès de l'APCE, au 01 69 81 93 35.
- 

## > La Justice de Proximité

La MJD est aussi un lieu de justice plus proche, plus accessible et plus rapide, donnant une réponse adaptée à certaines formes de délinquance urbaine. À ce titre, elle accueille aussi les permanences du délégué du procureur de la République pour les rappels à la loi et de l'association APASO pour la réparation pénale.

